

86 L'honorable Lowell Murray a déclaré que ce projet de modification de la formule d'amendement obligeait à supposer que ces questions sont à ce point essentielles à la fédération canadienne qu'elles exigent l'assentiment unanime des provinces.

87. Selon d'autres témoins, l'extention de la règle de l'unanimité rendra difficile l'adaptation de la Constitution à la réalité canadienne. L'unanimité se fait difficilement même entre gens raisonnables et les relations fédérales-provinciales risquent ainsi de se solder par une impasse.

Dans [mon mémoire], je proteste aussi contre la nouvelle condition en vertu de laquelle l'unanimité est requise pour l'adoption d'un bon nombre de changements constitutionnels. Les auteurs ont photographié le Canada, ils se sont déclarés en faveur du statu quo et, à toutes fins utiles, ils ont presque enchaîné le pays à tout jamais. (Asper, *Débats du Sénat*, 2 mars 1988, p. 2800.)

88. L'honorable Eugène Forsey a fait valoir que la formule d'amendement de l'Accord va fixer pour toujours dans leur forme actuelle les aspects de la Constitution auxquels elle s'applique. Qualifiant le Canada de pays moderne doté d'une formule d'amendement qui donne à tout le monde un droit de veto, M. Alex Macdonald a dit que le système révélait un manque de réalisme total d'*Alice au pays des merveilles*.

89. Selon l'honorable John Roberts, le critère de l'unanimité limitera la liberté d'action du gouvernement fédéral et assimilera l'acte de gouverner à un exercice de négociations entre premiers ministres. Un témoin a même affirmé qu'il ne s'agissait pas du tout d'une formule d'amendement, mais d'une recette infallible pour en arriver à une impasse.

90. De nombreux témoins se sont inquiétés des répercussions de la formule de l'unanimité sur la perspectives d'accès au statut de province pour les territoires du Nord. Ils ont également exprimé leur indignation devant l'exclusion des peuples autochtones du processus constitutionnel pour ce qui est de tout amendement qui les toucherait directement.

... la règle de l'unanimité ... prive manifestement les habitants des régions septentrionales de tout espoir d'accéder au statut de province et annonce un nouveau partage colonialiste du Nord. ...

Avec l'unanimité, l'Accord enlève à toute une fraction de la société son droit à l'autonomie politique. Les gens du Nord - qui sont sans représentation aucune lors des rencontres - ont perdu toute chance véritable d'accéder au statut provincial. Ils demeurent des fiefs. S'ils